

DEPOSE LEGAL
Rhône
n° 123
1882
179 - Troisième année

Mardi 7 Février 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Réclamations...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

la ligne
3 fr.
1 fr.
50

ADMINISTRATION

75, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction : (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 8 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

BOURSE DE PARIS

Du 6 février 1882

100 Français	82 57	Crédit mobilier	605
100 Américains	83 50	Crédit Lyonnais	805
100 nouveaux	83 50	Mobilier espagnol	650
100 Français	115 05	Union générale	100
100 Français	83 05	Ponçière Lyonnaise	100
100 Français	83 05	Autrichiens	652
100 Français	83 05	Lombards	581
100 Français	11 61	Saragosse	121
100 Français	6 0/0 1877	Nord-Espagne	197
100 Français	1540	Transatlantique	100
100 Français	785	Suez	2190
100 Français	480	Consolidés à Londres	100 3/16
100 Français	480	Panama	100

Télégrammes

DE NUIT
N° spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 6 février.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, présente un projet de loi qui réglera d'une façon définitive la propriété sous-marine que le progrès de l'électricité crée et dont l'intégrité se place au premier rang des grands besoins internationaux.
Ce travail n'est qu'un chapitre du code de la télégraphie préparé par notre ministre. Une telle œuvre est un monument digne d'illustrer M. Cochery, et nous applaudissons d'avance à la réalisation de ses diverses bases, en espérant pour bientôt son élaboration législative.

M. Jules Roche, député du Var, va déposer un projet de loi tendant à garantir la liberté de conscience devant les tribunaux relativement au serment.
Un autre projet de M. Jules Roche, demandant la démolition de la Chapelle expiatoire, a été distribué aujourd'hui aux députés.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on affirme que le cabinet demandera l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Granet.
Un autre ordre du jour sera présenté par des députés qui ont confiance dans le ministère, mais qui demandent qu'il soit tenu compte de la décision de la Chambre sur la révision.

Autre écho de couloirs :
M. Edouard Lockroy cause avec une vive animation au milieu d'un groupe de ses amis d'extrême gauche. Devant la voix, le bouillant député journaliste déclare haut que si les compères de M. Gambetta s'amusaient à l'interrompre à tort et à travers, des gifles ils attendent. « J'ai préparé, s'écrie M. Lockroy, divers points de ma réponse dans une salle d'armes. »

On commente beaucoup, dans d'autres groupes, l'attitude prise hier par M. Lockroy, dans la réunion tenue aux Fantaisies-Parisiennes, et dans laquelle après avoir harcelé contre les coups d'Etat et juré de voler aux barricades si la République était menacée et fait appel à tous les Laborde, il a dit qu'il vaut mieux pour une République exiler injustement Aristide que de lui donner sa confiance absolue.

Les membres du bureau de l'union républicaine ont procédé aujourd'hui au dépouillement des adhésions reçues.
Le groupe compte actuellement 110 membres inscrits.

La gauche radicale s'est réunie aujourd'hui. Elle a décidé qu'il serait établi par un article du règlement que les fonctions de membres du bureau du groupe ne pourraient être confiées à tout député qui serait inscrit dans un autre groupe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE
Séance du lundi 6 février
Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 3 h.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Projets divers
La Chambre adopte successivement :
Un projet de loi ayant pour objet le rétablissement d'une suite de d'octroi à Barbezieux (Charente).
Divers projets de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'Issoudun à St-Florent, de Châteaubriant à Ploërmel, de Souk-Arrihas à Sidi-el-Homessi.

L'interpellation Cunéo-d'Ornano
M. Cunéo-d'Ornano demande à interpellier le général Billot, ministre de la guerre, pour savoir pourquoi les hommes de la classe de 1876 sont encore retenus sous les drapeaux en Afrique.
M. le général Billot répond qu'il a conféré avec le général Saussier et avec le général Forgemol, qui sont actuellement à Paris, et qu'il demande le renvoi de l'interpellation à quinzaine.
M. Cunéo-d'Ornano accepte.

INTERPELLATION GRANET

M. Granet monte à la tribune pour développer son interpellation sur la non-exécution par le gouvernement du projet de révision voté par la Chambre dans sa séance du 26 janvier.
Il commence par repousser l'accusation de complicité avec le cabinet tombé que l'on a portée contre lui. Il aurait voulu faire le meilleur accueil au nouveau cabinet, mais celui-ci a violé les principes du régime parlementaire en écartant de son programme la question de la révision qui aurait dû en être la base.

Le cabinet a ainsi condamné son origine et tenu pour non-avenue une résolution de la Chambre qui doit dire si elle veut que sa résolution reste à l'état de lettre morte.

Le gouvernement n'a pas le droit de se déclarer partisan de l'ajournement de la révision ; il doit prendre en main le drapeau de la révision.

S'il n'y a pas urgence à réviser, en ce qui concerne la loi électorale du Sénat et de la Chambre, il y a dans le projet les questions des prières publiques et des sénateurs inamovibles, qui doivent être envisagées sans délai.

Il est urgent aussi de modifier les attributions financières du Sénat pour éviter la possibilité d'un conflit avec la Chambre.

L'orateur rappelle le discours de M. Léon Say dans une réunion électorale, et croit que le devoir d'un cabinet composé en majorité de sénateurs devrait être de présenter la révision du Sénat.

Le cabinet veut cependant ajourner la question à trois ans, c'est un tort, il n'aura peut-être jamais une occasion plus favorable de la résoudre, ce qui peut être fait en quelques jours.

L'ajournement de la question peut être cause de beaucoup d'agitation et empêcher le cabinet de s'occuper des réformes législatives.

Il y a là une question de dignité pour la Chambre ; en ne tenant pas compte du vote de cette dernière, le cabinet fait acte de pouvoir personnel.

Le gouvernement doit expliquer pourquoi il a ajourné une discussion aussi importante et la Chambre déclarera de son côté si elle entend se déjuger.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet remercie M. Granet d'avoir fourni au gouvernement l'occasion de s'expliquer.
Le cabinet n'a pas manqué d'égards envers la Chambre, la résolution du 26 janvier n'est pas un projet de loi et il n'appartenait pas au gouvernement de la porter au Sénat.

C'est en effet par des résolutions séparées que la Chambre et le Sénat ont à se prononcer en matière de révision et le gouvernement n'avait donc pas même le droit de porter à l'une des Chambres la résolution prise par l'autre en cette matière.

Donc la conduite du gouvernement a été correcte au point de vue constitutionnel ; le gouvernement aurait dû prendre l'initiative de la révision auprès du Sénat, mais il aurait fallu pour cela que l'accord existât entre les deux Chambres sur les points à réviser ; or il ne serait pas possible actuellement de faire connaître au Sénat les intentions de la Chambre puisque les différents points sur lesquels devait porter la révision n'ont pas même été discutés.

Le gouvernement se trouve dans l'ignorance des sentiments de la majorité ; de plus la résolution de la Chambre a été prise dans des conditions telles que sa volonté ne s'est pas clairement dégagée sur la question des droits du Congrès ; la majorité républicaine même est divisée sur ce sujet.

Une moitié de majorité ne peut suffire au gouvernement ; il lui faut entière afin que la situation du ministère soit digne.

Dans les conditions actuelles, la question de la révision ne peut pas être poursuivie utilement. La question n'est pourtant pas écartée ; le gouvernement veut

la défendre, mais il ne veut l'entreprendre que dans des conditions de succès certain.
Le gouvernement n'a pas eu la pensée d'ajourner la révision à 3 ans ; il choisira une heure propice qui arrivera plus tôt si la majorité soutient le cabinet. (Applaudissements.)

Discours de M. Lockroy

M. Lockroy fait observer d'abord les différences qui existent entre la déclaration ministérielle d'aujourd'hui et la déclaration que il y a quelques jours.

Il dit que, relativement à l'impossibilité de porter devant le Sénat le projet de résolution votée par la Chambre, M. le président du conseil réédite les arguments de son prédécesseur.

Les dernières élections sénatoriales se sont faites sur des programmes révisionnistes. On peut donc dire qu'il existe au Sénat une majorité révisionniste.

La Chambre en ajournant la révision va se créer de terribles ennemis ; on dira que nommée pour réviser elle s'est prononcée contre la révision.

M. Julien dit, qu'une campagne dissolutionniste semble commencer ; un conflit qui serait actuellement soulevé entre la Chambre et le ministère serait désapprouvé par le pays qui voudrait qu'on lui accordât d'autres réformes avant la révision.

M. Ballue rappelle que la Chambre n'a pas entendu limiter les droits du Congrès mais bien ceux du gouvernement.

Elle a indiqué les points sur lesquels elle donnait mandat au gouvernement de se prononcer devant le Sénat, tout en réservant les droits de la souveraineté nationale.

Les ordres du jour

M. le président annonce qu'il a reçu de MM. Granet et Lockroy un ordre du jour, par lequel la Chambre déclare maintenir la résolution votée le 26 janvier.

M. Boyssat présente un ordre du jour, tendant à prendre acte de la déclaration du gouvernement.

Ordre du jour Gatinéau

M. Gatinéau présente enfin l'ordre du jour suivant :
La Chambre confiante dans la déclaration du gouvernement et dans sa volonté d'accomplir les réformes réclamées par le pays, passe à l'ordre du jour.

M. de Freycinet déclare qu'il accepte cet ordre du jour.

L'ordre du jour Gatinéau est mis aux voix. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	353
Majorité absolue	127
Pour	287
Contre	66

L'ordre du jour est adopté.
La séance est levée à 5 h. 30.
Demain mardi, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 6 février.
La France estime que nous ne devons pas agir collectivement avec l'Angleterre dans la question égyptienne.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE 37

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN
PREMIERE PARTIE
ABEL & BERTHE

Et il lut à demi-voix :
« Mon cher Georges,
« Vous allez être très surpris sans doute, et peut-être médisamment enchanté d'apprendre, après vingt ans, que je ne suis pas mort... malgré votre abandon.
« J'arriverai prochainement à Paris et je compte vous y voir... Avez-vous oublié le pacte qui nous lie ?
« Je n'en crois rien, mais tout est possible... Si vous aviez par hasard la mémoire infidèle, il me suffirait, pour remettre le passé sous vos yeux, de ces quelques mots : — Place de la Concorde, — Pont-Tournant, — pont de Neuilly, — nuit de septembre 1837.
« Je n'aurai pas besoin, n'est-ce pas, d'évoquer de tels souvenirs, et la Claudia qui fut

« votre maîtresse sera reçue par vous comme « une vieille amie?... »
René Moulin murmura, en repliant soigneusement le précieux papier :
— Evidemment ceci se rapporte au crime du pont de Neuilly... C'est à l'assassinat du docteur Leroyer que cette Claudia fait allusion... Elle était la complice de ce Georges auquel elle écrit... Pourquoi ont-ils tué ce malheureux vieillard ? Il y a là un mystère que j'éclaircirai... Cette lettre n'est qu'un brouillon, mais la vérité s'en dégage... Claudia dit qu'elle vient à Paris... Elle y doit être en ce moment et je consacrerai toutes mes heures à la chercher, aussitôt que j'aurai revu la veuve de Paul Leroyer...
Après un silence il reprit :
— Comment cette femme, sans doute habile, a-t-elle commis une imprudence à peine vraisemblable en écrivant ces lignes qui l'accusent ? Comment a-t-elle perdu ce brouillon dans une chambre d'hôtel où je devais le trouver?... Dieu avait d'ailleurs sans doute un acte d'incompréhensible folie ferait, au bout de vingt années, jaillir la lumière au milieu des ténèbres... Pourquoi d'ailleurs être surpris ? Tôt ou tard un moment arrive où les criminels endurcis sont frappés d'aveuglement et se livrent eux-mêmes !
René Moulin remit le papier dans la case de son portefeuille, qu'il remplaça lui-même ensuite dans un tiroir du secrétaire.
Il importe d'expliquer à nos lecteurs l'imprudence de Claudia, imprudence que le méca-

nicien trouvait étrange à bon endroit, et invraisemblable.
L'ex-Claudia Varni, avant de venir à Paris chercher un hôtel et préparer une installation confortable, s'était occupée de la liquidation des affaires fort embrouillées de feu son mari.
Elle avait trouvé pour l'usage, pour le logis et pour le mobilier, un acheteur qui s'était mis aussitôt en possession.
En conséquence la mère et la fille, ne conservant pas de domestiques, avaient dû pour quelques jours se loger dans un hôtel garni voisin de la Tamise.
Olivia, pendant le voyage de sa mère à Paris, ne quitta point cet hôtel où les plus grands égards l'honoraient.
Lorsque Claudia revint, après avoir trouvé ce qu'elle allait chercher, elle profita des derniers moments de son séjour à Londres pour expédier les nombreux bagages qu'elle dirigeait vers Paris, et pour dresser ses plans de bataille.
Nous savons déjà qu'elle ne tentait rien d'important sans avoir combiné ses moyens d'action d'une manière minutieuse et savante.
Or, le matin même du jour où elle devait s'embarquer pour la France avec sa fille, elle avait résolu d'écrire à Georges de la Tour-Vaudouin afin de le prévenir de sa prochaine arrivée à Paris.
Chacun des expressions d'une semblable lettre, on le comprend, devait être pesée.
Claudia rédigea donc, avec forces ratures, le brouillon de la lettre que René Moulin venait de lire.

Elle allait copier ce brouillon en y échangeant encore quelques mots lorsqu'une soudaine évolution se fit dans son esprit.
Brusquement elle changeait d'avis.
— Pourquoi écrire ? se demanda-t-elle. Sans compter qu'un tel billet est fort compromettant il ne peut que me nuire en mettant le duc sur ses gardes... Mieux vaut le prendre à l'improvise et profiter avec adresse de son trouble et de son désarroi... Je vais brûler ce projet de lettre...
Claudia se disposait à allumer une bougie pour anéantir le brouillon, lorsque sa fille entra vivement.
— Mère chérie, dit l'enfant blonde, l'acquéreur de notre maison est là et voudrait te parler, et puis voici les commissionnaires qui viennent enlever les bagages pour les porter au paquebot.
Miss Dick Thorn, au lieu de brûler le papier comme elle en avait l'intention le fit avec impatience, le roula entre les paumes de ses mains et le glissa dans la poche de sa robe.
Elle rejoignit ensuite l'industriel qui la demandait, et donna ses ordres relativement aux bagages. L'embarquement devait avoir lieu une heure après.
L'acquéreur de l'usine vint demander à la belle veuve une signature oubliée, et s'entretenant pendant quelques instants avec elle.
Le temps passait.
Olivia prévint sa mère qu'il fallait quitter l'hôtel sans retard si l'on ne voulait pas manquer le paquebot.

Nous n'avons pas des intérêts similaires et ne devons plus jouer le rôle de dupe.

Le *Télégraphe* dit que le gouvernement français n'aura qu'à accepter les offres de l'Europe, voulant prêter son concours. Ce serait de la naïveté de tirer les marrons du feu pour l'Angleterre.

Le *Paris* demande à M. Léon Say d'expliquer ce qu'il a voulu dire en déclarant, dans la dernière séance, que, par suite d'opérations de trésorerie, on avait enlevé au marché des sommes considérables.

Le *National* reproche aux organes gambettistes de bafouer la Chambre pour se venger de ses mouvements d'indépendance.

Les attaques de la *République française* sont d'autant plus graves que M. Gambetta a repris la direction du journal.

Le *Temps* espère que l'interpellation d'aujourd'hui mettra fin aux crises politiques.

Le gouvernement devrait désormais, pour activer les réformes, déposer simultanément les projets devant la Chambre et le Sénat.

Informations

Paris, 6 février.

Le *Journal officiel* annonce que M. Herbette est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le colonel Pesme est nommé chef de cabinet du général Billot.

Le commissaire de la marine Giraud est nommé chef de cabinet de M. l'amiral Jauréguiberry.

M. Roy, capitaine de vaisseau, est nommé au commandement de l'*Austerlitz*. M. le lieutenant Marion, au commandement de l'*Alyone*.

Le traité de commerce franco-espagnol a été signé ce matin à Paris.

Le gouvernement suisse a envoyé pleins pouvoirs à M. Kern, son ambassadeur à Paris, pour accepter une nouvelle prorogation du traité franco-suisse.

Le baron de Courcel, ambassadeur de la République française, près l'empereur d'Allemagne, partira pour Berlin cette semaine.

M. Varroy, en recevant le personnel de l'administration centrale, lui a donné l'assurance que les grandes entreprises de travaux publics ne seraient pas ralenties et que si, pour atteindre les résultats espérés, les ressources du budget étaient insuffisantes, il n'hésiterait pas à faire appel au concours de l'industrie privée.

Il est depuis longtemps question de la démolition des Tuileries.

Une commission va être nommée pour examiner quelles sont les parties des ruines qui pourraient être conservées, au cas où on voudrait les utiliser dans une construction nouvelle.

Quelques parties architecturales, quelques ornements les plus intéressants seront moulés ou mis dans des musées.

Le conseil supérieur des prisons se réunira mardi 7 février, en session ordinaire, afin de remplacer MM. Humbert, Varambon et Develle.

Ces trois membres du nouveau gouvernement faisaient partie du conseil supérieur.

Le conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique a, dans sa séance du 20 janvier, décidé qu'à partir de 1883, aucun candidat ne pourrait se présenter au concours s'il n'était muni du diplôme de bachelier ès-sciences, ou du diplôme de bachelier ès-lettres, ou du certificat de la première épreuve de ce baccalauréat. L'état de choses antérieur à la décision ministérielle du 31 août 1881 se trouve ainsi rétabli. Le changement paraîtra prochainement à l'*Officiel*.

EN ALGÉRIE

Pas de nouvelles des insurgés du Sud, dit une lettre d'Algérie; ils ne bougent pas et partent nos colonnes se sont repliées dans le plus grand ordre. Le général Delebecque est de retour à Oran depuis mardi dernier; il a recueilli partout sur son passage les marques les plus vives de la sympathie des populations; à Saïda, on lui a offert un banquet, dans lequel plusieurs toasts lui ont été portés. Quant aux troupes rentrées de Tunisie, quelques jours de repos ont suffi pour les refaire, et, à voir nos zouaves et nos tirailleurs, on ne se douterait jamais qu'ils ont supporté pendant huit mois les fatigues de cette rude campagne.

L'expédition de Tunisie

Saad-el-Ghem, coupeur de routes, voleur de grands chemins de son état, et prétendant au trône de Tunis par occasion, n'est plus.

Il a comparu le 17 janvier devant le conseil de guerre qui siège en permanence à Kérouan, et, reconnu coupable de meurtre et de vols à main armée, il a été condamné à la peine de mort à l'unanimité des voix. Il a été passé par les armes.

On écrit de Monastir que M. le lieutenant-colonel Moulin sera probablement nommé gouverneur du Sahel à la grande satisfaction des habitants de toute religion et de toute nationalité, qui considèrent cet officier supérieur comme ayant contribué, plus que quiconque, à la pacification de cette magnifique province.

Les deux provinces de l'Arad et du Djérid peuvent être regardées, à l'heure qu'il est, comme tout à fait soumises à notre domination.

Le nouveau gouverneur de Gabès, M. le colonel Allegro, s'occupe activement et sans relâche de l'organisation d'un *maghzen* méridional bien encadré, et avec lequel il espère maintenir dans le devoir les tribus limitrophes.

On télégraphie de Tunis au *Petit Marseillais*, le 5 février :

Le général Logerot est arrivé ce matin, de Sousse, passer ici quelques heures avec sa famille. Le général Forgemol habitera La Goulette, où il a demandé qu'on lui retienne des appartements.

— La *Reine-Blanche*, corvette française, et le *Castelfidardo*, navire italien, sont partis pour une destination inconnue.

— Le transport la *Saône* a quitté La Goulette pour la France, emportant des prisonniers. Zelas, parmi les-quelques-uns destinés à la Nouvelle-Calédonie.

— Le général Japy, qui est allé faire une tournée à Tebourba, où nous avons 1,200 hommes dans l'ancienne fabrique de draps, est de retour à Tunis.

— L'hôpital de La Goulette, au jardin Khérédine, est complètement évacué; on le désinfecte à fond. Nos malades sont installés dans des baraquements.

— Les nouvelles de tous les points de la Régence sont bonnes.

Etranger

Italie

Rome, 6 février. — Le vote d'hier en faveur du scrutin de liste consolide définitivement le ministère, mais l'adoption du scrutin de liste au Sénat reste douteuse. On affirme dans certains cercles que l'accord de l'Italie avec les trois empires est conclu exclusivement en vue des affaires d'Egypte et indépendamment de la politique européenne.

— La *Riforma* soutient que le maintien du *statu quo* en Egypte est insuffisant et qu'il faut en finir avec la prépondérance anglo-française et assurer l'indépendance du khédive.

Le *Diritto* prétend qu'en faisant appel à l'autorité de la Porte, les quatre puissances ont écarté l'éventualité d'une action de leur part et sauvegardent par là même leurs bonnes relations avec la France et l'Angleterre.

Angleterre

Londres, 6 janvier. — L'impératrice d'Autriche est arrivée de Calais à Douvres samedi par le bateau de neuf heures vingt minutes du matin, après un voyage fort agréable, la mer ayant été entièrement calme. Sa Majesté a été conduite au perron du chemin de fer, où l'attendait le train spécial, escorté par un nombreux groupe de gentlemen, parmi lesquels se trouvait le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche. Après avoir lûché, l'impératrice est partie à midi pour Londres et Wrenbury, dans le Cheshire, où elle est arrivée à six heures et quart du soir.

Londres, 6 février. — On raconte que la reine Victoria se serait blessée au bras, dans un accès de fièvre chaude, à la suite d'une discussion avec une personne de son plus proche entourage.

Allemagne

Berlin, 6 février. — Suivant une nouvelle de la *Gazette d'Elberfeld*, reproduite par tous les journaux berlinois, le duc de Cumberland, fils du roi de Hanovre, serait menacé de perdre une somme de 3 millions dans la faillite de la Banque Frensdorf de Hanovre, dont le chef s'est enfui.

— Le *Tageblatt* dit que, contrairement à toute prévision, les terribles conséquences du *krach* de la Bourse de Paris se font aujourd'hui vivement sentir à Berlin, non seulement dans les classes riches et aisées, mais aussi dans les classes travailleuses. Les lieux de plaisir, dont Berlin est richement doté, sont moins courus et moins bruyants. Ce qui est bien autrement fâcheux, c'est que l'industrie florissante des objets de luxe est menacée d'une crise désastreuse.

— On lit dans la *Badische Landeszeitung* :

Le prince Victor Napoléon, fils aîné du prince Jérôme, est arrivé avec son précepteur, M. Pugliesi-Conti, à Heidelberg, pour y suivre les cours de l'Université.

Etats-Unis

Washington, 5 février. — La requête présentée par M. Scoville, défenseur de Guiteau, dans le but de faire recommencer le procès de son client, a été définitivement rejetée.

L'assassin du président Garfield sera pendu le 30 juin prochain.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 6 février.

3 0/0	82 75	Egypte	328 12
3 0/0 nouveau	» »	Banque Ottom	732 50
5 0/0	115 12	Chemins tures	» »
Italien	» »	Alpine	» »
Turc	11 55	Rio	» »
Extérieure	27	Panama	» »

L'ouverture du Parlement Anglais

C'est hier qu'a commencé en Angleterre la session parlementaire; elle s'annonce comme devant être pénible et orageuse.

Dès le début, l'affaire Bradlaugh reviendra sur le tapis; le député de Nottingham va se présenter pour être admis à prêter serment sur la Bible, après avoir, une première fois, refusé de jurer sur un livre qu'il a qualifié de tissu d'absurdités.

Le parti libéral est plus que jamais embarrassé au sujet de l'attitude à garder dans cette question; une des causes de ses défaites constantes dans les élections partielles depuis un an, c'est que ses adversaires ont pu plausiblement l'accuser de favoriser l'athéisme et l'irréligion.

Ensuite surgira la fameuse question de la réforme du règlement de la Chambre des communes; il s'agit afin d'empêcher les manœuvres obstructionnistes des Irlandais d'abolir l'usage séculaire qui interdit chez les nations de race anglo-saxonne de prononcer la clôture des discussions parlementaires.

Les whigs proprement dits hésitent beaucoup à adopter le procédé qui, dans les assemblées législatives du continent, permet à la majorité d'étouffer les réclamations de la minorité. Ils paraissent tenir à conserver intacte la liberté illimitée de la parole, pour le cas où une chambre plus radicale que celle d'aujourd'hui viendrait tenter une réforme agraire pour l'Angleterre l'Ecosse.

En revanche, ils sont disposés à voter de nouvelles mesures exceptionnelles pour l'Irlande, la proclamation de la loi martiale, l'abolition du jury et autres dispositions de coup d'Etat.

Quant à la réforme agraire, mise en avant par les membres radicaux du cabinet, les conservateurs se préparent à la lutte en répondant à l'agitation fomentée par les fermiers par une contre-agitation parmi les ouvriers agricoles, que ces mêmes fermiers, tout en se plaignant amèrement de leur propre sort, traitent avec une dureté inhumaine. Autant ces ouvriers, les *bovriers*, détestent les fermiers, autant ils sont prêts à faire cause commune avec les grands propriétaires qui soulagent bien souvent la misère des pauvres et qui du reste se déclarent disposés à faire des concessions à la classe si intéressante et si nombreuse des cultivateurs, tout en repoussant les réclamations des fermiers libéraux et exploités.

Aussi est-il probable qu'à la première extension de son notable du droit de suffrage pour les populations des campagnes, les Tories regagneront la majorité.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

On écrit de Londres, le 4 février :

« On sait déjà ici que le nouveau ministre des affaires étrangères de France, tout en voulant maintenir haut et ferme l'honneur et la dignité de son pays, est aussi éloigné que possible de toute politique d'aventure et tient à ne pas compromettre le concert européen. Cette politique n'est nullement inconciliable avec celle du gouvernement anglais. Pas plus à Londres qu'à Paris, on ne songe à s'opposer à ce qu'il y ait de juste et de raisonnable dans les désirs des Egyptiens. »

« On ne songe pas davantage à modifier la situation politique de l'Egypte, telle qu'elle résulte des traités et des firmans des Sultans, et si la démarche des quatre puissances à Constantinople contribue, comme on peut l'espérer, au maintien du *statu quo*, en faisant comprendre au Sultan que ce n'est pas à son profit que l'état actuel peut être modifié, et au parti national égyptien que l'Europe n'acceptera pas les yeux fermés les changements qu'il veut vouloir effectuer, la France et l'Angleterre n'auront pas certainement à s'en plaindre. »

« Les deux puissances désirent simplement la prospérité d'un pays dont la force des choses leur a plus particulièrement confié la protection; elles n'ont pas d'autre objet que d'y maintenir, avec leur influence traditionnelle la parfaite liberté des communications entre l'Europe et l'Asie. Et l'on pense ici qu'il suffira de cet accord bien établi aux yeux de tous, pour empêcher le parti national de toucher soit au pouvoir du Khédive, soit au contrôle financier anglo-français, qui sont les deux bases essentielles de ce *statu quo* dont l'Europe entière désire le maintien. »

Londres, 6 février.

Le correspondant du *Times*, à Paris, maintient l'exactitude de la convention de M. Gambetta avec l'Angleterre. M. Gambetta avait proposé à l'Angleterre d'intervenir d'une manière effective en Egypte si le pays menaçait de tomber dans l'anarchie. L'Angleterre s'est pressée d'accepter. Le correspondant, comme preuve de son exactitude, dit que des troupes avaient été dirigées déjà dans le midi de la France, prêtes à partir pour l'Egypte.

Londres, 6 février.

Le nouveau cabinet égyptien a notifié son intention de régler, d'accord avec l'Angleterre et la France, les attributions budgétaires de la Chambre des notables. On ignore encore quelle réponse feront l'Angleterre et la France.

Claudia mit rapidement un chapeau, une pelisse et, ne pensant plus au brouillon, tira son mouchoir de sa poche.

La boule de papier tombant sur le parquet roula jusqu'à la cheminée, où elle disparut à demi dans les cendres froides.

Dix minutes plus tard la mère et la fille étaient à bord du paquebot qui se dirigeait à toute vapeur vers l'embouchure de la Tamise.

En pleine mer Claudia se souvint.

Elle chercha son brouillon pour le déchirer et jeter aux vagues ses parcelles, et s'aperçut seulement alors qu'elle ne l'avait plus.

Tout d'abord cette perte l'inquiéta et la rendit soucieuse.

Mais elle se rassura peu à peu en songeant que si quelqu'un trouvait et déplaçait le papier, (chose d'ailleurs fort peu probable), les phrases mystérieuses de l'écrit non signé resteraient forcément pour le lecteur des hiéroglyphes incompréhensibles.

Au bout de moins d'une heure elle n'y pensait plus.

Or, à peine mistress Dick Thorn et sa fille avaient-elles quitté l'hôtel qu'un voyageur, un Français, arrivant de Southampton après le départ du paquebot qui devait le rapatrier, venait demander une chambre.

Il ne restait qu'un appartement disponible, celui que Claudia et Olivia venaient d'abandonner et qui se composait de pièces indépendantes qu'on réunissait au besoin.

Ce voyageur était René Moulin.

On l'installa dans la chambre où mistress Dick Thorn venait d'écrire.

C'est là que, cherchant un fragment de papier pour allumer son cigare, il ramassa et défrêpa le brouillon roulé en forme de boule.

Les mots français frappèrent machinalement ses yeux et attirèrent son attention.

Il lut une première fois, puis une seconde, et il poussa un cri de stupeur.

Il croyait comprendre, et la réflexion lui prouva qu'il comprenait en effet.

Nous savons le reste.

Revenons à la place Royale.

Lorsque René Moulin eut fini de classer ses papiers dans son secrétaire, il ouvrit une petite sacoche de maroquin noir qu'il portait en boudoulière sous son paletot, et il en tira une liasse mince de billets de banque et quelques rouleaux d'or.

Il plaça les rouleaux d'or sur une tablette du secrétaire, empaqueta les billets de banque et les mit dans sa poche en se disant :

— Ce serait absurde de garder cela ici!... On ne sait pas ce qui peut arriver... Les trois mille et quelques cents francs que j'ai là en or me suffiront pour vivre au moins un an, si je ne me remets pas au travail, et je vais m'occuper de trouver pour le reste un placement solide... Mon Dieu, oui! je serai rentier tout comme un autre... On dit que c'est un bon état... ajouta-t-il en riant.

Il fit sa toilette en un tour de main, introduisit l'une des clefs de son logement dans un

anneau brisé qui contenait déjà ses clefs de malle sortit, déjeuna sobrement d'une tasse de café au lait et d'une petite pain, se rendit ensuite chez un agent de change et donna l'ordre de lui acheter du cinq pour cent avec les quatre mille francs qui composaient à peu de chose près toute sa fortune.

Quittons René Moulin que nous retrouverons bientôt, et disons ce qui se passait rue Notre-Dame-des-Champs dans la modeste demeure d'Angèle Leroyer, la veuve du suppléé.

Etienne Lorio! s'était trompé en croyant qu'Abel ne verrait pas se lever le soleil du lendemain.

Abel vivait encore, grâce sans doute à la position ordonnée par le jeune docteur.

La nuit du samedi au dimanche était calme.

Le dimanche matin, Etienne s'étonna presque de l'effet produit, qui dépassait de beaucoup ses espérances, mais il ne s'illusionna pas sur l'avenir.

— J'ai retardé le moment fatal... — se dit-il. — J'ai mis quelques gouttes d'huile dans la lampe épuisée... — Hélas! ce n'est qu'une trêve... et cette trêve sera courte...

Il n'en prescrivit pas moins une autre potion, plus énergique encore et plus stimulante que la première.

La journée se passa sans accident, mais l'état du malade empira dans la soirée, et la nuit fut épouvantable.

Abel sentait la vie se retirer de lui et il se raidissait, non contre la douleur mais contre

la mort, non pour lui mais pour sa mère et sa sœur qu'il allait terrifier en anéantissant le spectacle de son agonie.

Si près de l'heure suprême, l'héroïque enfant ne songeait qu'à celles qu'il aimait et qu'il allait quitter...

Dans la matinée de lundi, Abel fit signe madame Leroyer de se pencher vers lui et dit tout bas à son oreille :

— Tu sais, mère chérie, ça ne fait pas mourir et ça console... Tu m'as élevé dans la foi... je suis croyant... Un jour tu regretteras amèrement de m'avoir vu finir comme un païen... Je voudrais un prêtre.

Angèle inclina la tête en signe d'adhésion et dévora ses larmes.

Le prêtre vint.

Après avoir causé pendant une demi-heure avec le moribond, il s'éloigna en murmurant :

— C'est l'âme d'un ange qui va monter au ciel!...

Vers midi arriva Etienne Lorio!

Son premier regard lui prouva que rien désormais ne pouvait prolonger la vie d'Abel. Il écrivit cependant une nouvelle ordonnance afin d'abuser encore madame Leroyer sur l'importance du dénouement, mais prenant Bertin à part il lui dit :

— Si vous avez besoin de la présence d'un ami dans une circonstance douloureuse, je peux être prochain, faites-moi prévenir l'instant, mademoiselle, je vous en supplie...

(A suivre)

Le Caire, 6 février.

Mahmoud-Baroudi a visité hier les consuls généraux. Dans une entrevue qu'il eut avec M. Mollet, il a déclaré que le nouveau ministère respecterait toutes les obligations internationales.

Mahmoud-Baroudi a adressé une lettre au khédive dans laquelle il lui énumère les obligations internationales et dit qu'elles seront toutes maintenues.

Le premier acte du ministère sera d'introduire une loi organique qui respectera les droits de la dette, déterminera la responsabilité ministérielle envers la Chambre, et qui, loin d'être une cause d'inquiétude, réunira des conditions rassurantes pour tout le monde. Le khédive lui a répondu qu'il acceptait ce programme.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 6 février. — Ponts-et-chaussées.

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics en date du 27 janvier dernier, M. Aubert, conducteur des ponts-et-chaussées de 2^e classe, actuellement attaché au service ordinaire du département de la Loire, est chargé, à dater du 16 février 1882, du service ordinaire de l'arrondissement de Mauriac et d'un arrondissement de constructions du chemin de fer.

M. Aubert remplira les fonctions d'ingénieur ordinaire.

Accident de voiture. — Le brouillard a amené hier soir un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites graves.

Vers 7 heures 1/2, à Montaud, M. Frédéric Argand, marchand de fromages, demeurant rue de Roanne, 7, conduisant un char-à-bancs attelé de deux chevaux, lorsque, arrivé rue de l'Eglise, en face du café Bonnet, son attelage, trompé par l'obscurité, est tombé de la chaussée dans un jardin en contre-bas de 2 mètres, entraînant le char-à-bancs sur lequel se trouvaient, en outre de M. Argand, deux hommes et deux femmes. Seule, la dame Verrière, demeurant rue de Montaud, 66, a été blessée, mais légèrement, au côté gauche.

BOUCHES-DU-RHON

Marseille, 6 février. — L'ambassade du Foutah-Djallon a quitté Marseille, hier dimanche, à 3 heures de l'après-midi, se rendant à Timbo, capitale du Foutah.

Le vapeur de M. Verminck qui les emporte et qui — coïncidence étrange — se nomme également le Foutah, doit s'arrêter successivement à Port-de-Bouc pour prendre un chargement de sel, à Oran pour embarquer 28 chevaux, et à Dakar pour y déposer six soldats.

Les adieux des ambassadeurs au docteur Bayol ont été on ne peut plus émouvants. Il se sont jetés à ses genoux en pleurant, et le docteur lui-même très impressionné, avait peine à retenir ses larmes.

Le crime de Bibost

On se rappelle l'horrible assassinat dont fut victime, il y a quelques mois, M. Peylabond, propriétaire à Bibost-sur-l'Arbresle.

Certains indices joints à la mauvaise réputation dont jouissait un nommé de Severac, vint-tribunant à Brullioles, firent peser sur lui les soupçons que des preuves convaincantes ne sont pas encore venues appuyer.

Cet individu, qui subit actuellement une peine de six mois de prison pour coups et blessures, était ces derniers jours accusé par la rumeur publique d'un autre crime. On prétendait qu'il avait par ses brutalités et ses mauvais traitements, causé la mort de sa petite-fille.

Pour éclaircir ce que ces bruits pouvaient avoir de fondé, MM. Vial, juge d'instruction; Pelagaud, substitut; Lacassagne et Coutagne, médecins au rapport, se sont transportés hier matin sur les lieux. De Severac avait été également conduit à Brullioles entre deux gendarmes.

On a procédé à l'exhumation du petit cadavre dont les savants experts ont fait l'autopsie. Hélas ! nous de dire qu'on n'a remarqué aucune trace de violence pouvant faire supposer un crime.

De nombreux témoins ont encore été entendus au sujet du premier crime dont de Severac est accusé, mais aucune charge nouvelle n'a été relevée contre lui.

Les magistrats et les docteurs sont revenus à Lyon dans la soirée.

L'accusé qui a fait preuve pendant toute la journée de la plus grande impassibilité, a été réintégré à la prison Saint-Paul.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 7 février, 38^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 24 ; coucher 5 h. 06. Les jours croissent de 7 minutes.

Ephémérides (1878) : Mort du pape Pie IX à Rome.

On sait que les listes électorales ont été closes samedi, 4 février, à minuit, dans toutes les communes de Lyon.

Toutes les réclamations des électeurs sont maintenant jugées par une commission instituée ad hoc et dont les travaux devront être terminés vendredi prochain. L'appel des décisions de la commission est porté devant le juge de paix du canton qui statue dans les dix jours.

La décision du juge de paix est en dernier ressort ; mais elle peut être portée à la Cour de cassation. Le pourvoi n'est valable que s'il est formé dans les dix jours de la notification de la décision.

Le 31 mars, la commission, après toutes les rectifications régulièrement ordonnées, arrête définitivement la liste électorale qui est transmise par le maire au préfet.

Le ministre des finances informe les jeunes gens qui désiraient se présenter aux examens, pour l'emploi de surnuméraire dans les bureaux de l'administration centrale, qu'un concours comprenant les deux catégories de commis-surnuméraire et d'expéditionnaire-surnuméraire, aura lieu dans le courant du mois de mars prochain.

Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans, ni après celui de trente ans ; toutefois, une exception est faite en faveur des militaires comptant cinq années de services, qui peuvent être autorisés, jusqu'à trente-cinq ans, à passer l'examen pour le surnuméraire de 2^e classe.

L'achèvement de la ligne de Lyon à Chambéry est proche. Le tunnel est entièrement déblayé et tous les ouvriers mineurs viennent d'être congédiés par l'entreprise Scalapone.

Vers la fin de mars, la maçonnerie du souterrain sera terminée, et tout fait espérer que la circulation entre la gare de Chambéry et le Gué-des-Planches sera établie dans le courant de mai prochain.

L'administration de la Bourse de Berlin vient de prendre une mesure qui ne serait guère de mise à la Bourse de notre ville, ou régnait actuellement un silence de mort, mais qui dans un temps rapproché, espérons-le, pourrait être adoptée sans inconvénients.

Afin de mettre un terme au bruit assourdissant qu'on faisait dans la salle de la Bourse, bruit qui rendait les transactions très difficiles, elle a apposé sur les murs de l'établissement une affiche interdisant rigoureusement tout cri qui ne serait pas absolument nécessaire.

Toute personne qui enfreint cette consigne sera expulsée pour une période de jours qui variera selon les cas.

A la suite de la catastrophe du théâtre de Vienne, toutes les municipalités des grandes villes européennes s'occupent de mesures d'amélioration qui peuvent être faites dans les salles de spectacle, pour assurer au public la plus grande sécurité.

Ainsi la municipalité de Rome fait étudier en ce moment un système de serrures électriques qu'on voudrait adopter pour les théâtres en Italie.

D'après ce système, il suffira, en cas d'incendie, d'ouvrir une serrure sur la scène pour voir s'ouvrir toutes les portes de sortie du théâtre.

La Chambre de commerce de Paris, visant la décision ministérielle du 1^{er} janvier, interdisant aux huissiers de continuer à opérer le recouvrement de valeurs en banque, à partir du 1^{er} juillet 1882, vient de confier à une de ses commissions le soin de préparer un rapport sur les inconvénients de la dite mesure, en estimant approximativement le nombre de millions de francs encaissés par les huissiers et en établissant, par des chiffres, le préjudice qui serait causé au commerce par le coût seul des recouvrements opérés par la poste et de la consignation préalable du montant des frais éventuels.

Le comité de la loterie algérienne a déjà payé 733,000 francs sur le million qu'il avait à distribuer en lots.

Il reste donc 267,000 francs qui n'ont pas encore été réclamés. Dans cette somme figure un lot de 50,000 et un de 25,000 francs.

R tournez vos tiroirs, fouillez vos poches, ô vous qui avez acheté des billets.

Voici la liste des jurés qui doivent siéger aux prochaines assises du Rhône, qui s'ouvriront le lundi 20 février courant :

MM.

François Vergnais, négociant, demeurant à Neuville-sur-Saône.

Antoine Jambon, propriétaire à Cenve.

Pierre Girard, propriétaire à Ecully.

Jean-Georges Dufêtre, négociant à Lyon, rue de la République, 48.

Jacques Brun, propriétaire à Messimy.

Barthélemy Pradère, négociant en soieries à Lyon, cours de Broches, 15.

Jean Buir, chemisier à Lyon, place du Petit-Chanage, 2.

Pierre Accarie, propriétaire à Pollionnay.

Jean Girodon, régisseur à Lyon, rue Saint Jean, 8.

Louis-Pierre Plasse, propriétaire à Saint-Nizier.

Pierre Balanca, rentier, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Henri Fessel, fabricant à Amplepuis.

François Clavel, négociant à Lyon, quai de l'Hôpital, 19.

Antoine Buisson, chef d'atelier à Lyon, rue de Flesselle, 4.

Nicolas-Poizat, propriétaire à Lentilly.

Claude Bissardon, cultivateur à Pomeys.

François-Joseph Ducreux, rentier aux Haillies.

Joseph Montdidier, cultivateur à Rochetaillée.

Jean-Claude Favrichon, dit Julien, propriétaire à Saint-Vincent-de-Rheims.

Charles Robinet, rentier à Saint Genis Laval.

Claude Charavay, propriétaire à Saint Genis-les-Oilières.

François Jacques Manéchal, docteur-médecin à Lyon, rue Coisyvoix, 3.

Jean François Génard, rentier à Chessy.

Jacques-Alexandre Bussy, propriétaire à Liargues.

Benoit Baritel, chef d'atelier à Lyon, rue de l'Alma, 25.

Jean Briquet, propriétaire-rentier à Villeurbanne, chemin de Sautin, 14.

Joseph Bague-Beurey, marchand de bois à Lyon cours Lafayette, 130.

Vincent Vernon, propriétaire à Oullins.

Jean-Baptiste Biard, fabricant de liqueurs à Franceville, cheville.

Jean-Marie Bazin, propriétaire à Saint-Genis-l'Argentière.

Jules-Jean Illaire, rentier à Lyon, rue du Jardin-des-Plantes, 4.

Michel Etienne Picard, propriétaire et géomètre à Saint-Georges-de-Reneins.

Simon Marie Favrichon, rentier à Meaux.

François Piot, négociant à Lyon, rue Gentil, 19.

Aimé-Vincent Prévost, ancien adjoint à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 43.

Jérôme Jacquet, rentier à Bron.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Adèle-Louis Galler, sous-intendant militaire en retraite à Lyon, rue Saint Joseph, 55.

Jean-Jules Micot, fabricant de métiers à Lyon, quai de Retz, 4.

Louis-Victor Guillard, professeur à Lyon, montée des Génovéfains, 9.

Ernest Schmitt, manufacturier à Lyon, cours du Midi, 7.

Dimanche soir à cinq heures, le sieur Récejac, ouvrier maroquinier, demeurant quai Pierre-Scize, 34, a été victime d'un triste accident.

Au sortir du café de l'Homme-de-la-Roche, il se dirigeait vers une colonne système Rambuteau, sise sur le quai, pour y satisfaire un besoin naturel. Un de ses camarades voulut le devancer ; une lutte de vitesse s'engagea ; Récejac arriva contre le parapet avec un tel élan qu'il ne put se retenir et fut précipité de la hauteur du quai sur le bas-port.

Dans cette chute de plus de 7 mètres, le malheureux s'est fracturé le crâne.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Reboul, la victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Son état est considéré comme ne laissant aucun espoir.

Hier soir, à 11 heures, M. Azanard, âgé de 51 ans, tisseur, rue Diderot, 12, rentrait dans son domicile, lorsque arrivé au 2^e étage, il fut pris d'un étourdissement subit. Le malheureux voulut s'appuyer contre la balustrade d'un balcon donnant sur la cour, mais, entraîné par le poids de son corps, il perdit l'équilibre et tomba sur les dalles.

Relevé aussitôt par des voisins, il fut transporté à la pharmacie France, rue Bodin, où il reçut les soins les plus empressés de M. le docteur Guigaino.

Les blessures quoique graves, ne paraissent pas devoir mettre sa vie en danger.

M. Seon, employé de commerce, descendait hier soir les escaliers de la gare de Perrache, lorsqu'ayant posé son pied sur une écorce d'orange, il glissa et tomba la tête la première sur les degrés de pierre.

Dans cette chute, il s'est fait des contusions qui ne laissent pas d'offrir une certaine gravité.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Abram, la victime a été reconduite en voiture à son domicile, chemin des Grandes-Terres, 20.

Mme Mayer, tisseuse, rue Dumenge, 9, traversait hier, à midi, la grande-rue de la Croix-Rouge, lorsqu'elle a été renversée par une voiture d'ambulance, ce faisant le service du camp de Sathonay.

Une des roues du véhicule lui a passé sur le corps et lui a fait des contusions fort graves.

La victime a été transportée aussitôt à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Des gardiens de la paix ont trouvé hier sur la voie publique, rue de la Port-Dieu, un jeune homme de dix-neuf ans, le nommé Ernest Colin, qui venait de s'évanouir. Ce pauvre garçon venait de sortir de l'Hôtel-Dieu à la suite d'une assez longue maladie.

Par les soins des agents, Colin a été réintégré à l'hospice.

Les agents de la sûreté ont arrêté hier matin, deux voleurs qui opéraient en grand le déménagement de l'entrepôt de grains de M. Blanc-Vurpaz, rue Saint-Cyr, n^o 29.

Un des employés de ce dernier, le nommé Pierre B..., s'était entendu avec un sieur François R..., camionneur, pour frustrer son patron. R... avait amené sa voiture et déjà s deux malfaiteurs avaient entassé huit sacs d'avoine et deux sacs de blé, lorsque les agents sont venus interrompre leurs opérations.

Les coupables ont été écroués à la Permanence et la voiture sur laquelle ils devaient emporter leur butin a été saisie et mise en fourrière.

Le sieur Lucien Ferrieux, demeurant rue de la Mouche, a été assailli, la nuit dernière, à minuit, au moment où il regagnait son domicile, par une bande de cinq individus qui, après l'avoir terrassé et roué de coups, ont pris la fuite, le laissant étendu sans connaissance sur la chaussée.

La victime, dont l'état est grave, a été relevée quelques instants après par des passants et recueillie dans une maison voisine.

Les gardiens de la paix, prévenus, se sont mis à la recherche des coupables, mais n'ont pu les arrêter.

Certains indices permettent pourtant d'espérer que les auteurs de cette lâche agression ne resteront pas impunis.

Après avoir vidé un nombre inusité de chopines, Léonard Canque, maçon, est venu injurier la dame Seuzer, piciciè, à Caluire.

Le mari de cette dernière a pris livrogne par le bras et l'a mis à la porte.

Canque est revenu furieux et a fait de graves blessures au sieur Senzer, en lui assénant plusieurs violents coups de bâton sur la tête.

Ce pochard a gagé hier 8 jours de prison.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin à 10 heures, dans une mansarde de la maison portant le n^o 145 de la rue Duguesclin, et appartenant à M. Poizat.

A la première alarme, les pompiers du poste voisin sont accourus, et n'ont pas tardé à éteindre le feu.

Les dégâts, évalués à une somme de 1,000 fr. environ, sont couverts par une assurance.

La nuit dernière, à 4 heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. le docteur Serulaz, rue Saint-Joseph, 20.

Le feu s'était déjà étendu, à travers une fissure de la gaine, jusqu'à une poutre du plafond, lorsque les pompiers du poste de la rue Grolée sont accourus. Pour venir à bout de l'incendie, il ont dû démolir en partie la cheminée.

A 5 heures, tout danger avait disparu ; les dégâts sont peu importants.

LES PLANTES D'APPARTEMENT

Tout le monde connaît les inconvénients qu'il peut y avoir de laisser des fleurs dans sa chambre à coucher ; il en résulte souvent des migraines, des névralgies, des oppressions indéfinissables ; en un mot, de véritables accidents.

D'après de très curieuses observations qui viennent d'être publiées par un savant professeur de l'Université de Rome, le docteur Corradi Tommassi Crudelli, la coutume de conserver des plantes dans un appartement chassé et incomplètement ventilé peut devenir la cause de fièvres intermittentes, même dans les cas où cette maladie est inconnue. Cet état morbide serait déterminé par les germes contenus dans la terre humide des pots où vivent ces plantes.

Voici un des faits communiqués au docteur Crudelli par le professeur Von Eichwald, de Saint-Petersbourg, et que nous empruntons au dernier numéro de la Revue d'hygiène :

Une dame russe, d'une excellente santé et vivant dans une contrée parfaitement salubre, fut tout à coup prise d'une fièvre intermittente très caractérisée. Le sulfate de quinine arrêtait les accès, mais ceux-ci reparaissaient bientôt par le retour à la vie ordinaire.

Au bout de plusieurs mois, le médecin remarqua que la guérison se maintenait tant que la malade restait dans la chambre à coucher, et que la recluse coïncidait avec la fréquentation d'un salon contenant une grande quantité de fleurs en pot. Ces pots furent enlevés et les accès de fièvre cessèrent définitivement.

Cela rappelle les fameuses expériences de Salisbury qui donnaient la fièvre à des montagnards, en plaçant sur leur fenêtre une caisse remplie de terre palustre. On sait, en effet, que cette terre renferme des palmettes, sortes d'algues, que l'on considère comme cause des fièvres intermittentes.

La conclusion à tirer de ces faits, c'est qu'il faut éviter d'avoir des plantes, et surtout quand elles portent des fleurs, dans la chambre à coucher.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 6 février, 4 h. 30 soir.

Température : Le baromètre est sensiblement stationnaire sur la majeure partie de la France (Lyon 773 millim.) ; mais il a un peu baissé sur la Méditerranée (Nice 768 mm.)

Temps probable : Continuation du temps brumeux et froid.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 6 février, 11 h. 50 soir.

Les généraux Saussier et Forgemol, qui se trouvent tous deux à Paris, s'occupent du renvoi dans leurs foyers des soldats libérables actuellement en Algérie et Tunisie.

Le Caire, 6 février,

Le nouveau cabinet égyptien a entamé des négociations avec les consuls anglais et français.

Milan, 6 février.

Une dépêche de Trieste annonce que les insurgés de l'Herzégovine ont pris et brûlé Cognitza, entre Mostar et Serajevo.

Saint-Petersbourg, 6 février.

Les manufactures de coton de Glondof ont été détruites par un incendie.

CHOSSES & AUTRES

Un centenaire

Le sieur François Lacombe, du village de Falgères, commune de St-Rémy (Cantal), vient de mourir à l'âge de cent ans.

Il jouissait de toutes ses facultés. Le Journal de Mauriac dit que ce cas, qui n'a rien de bien extraordinaire dans le Cantal, en rappelle un bien plus surprenant, celui d'un vieillard des environs de Saint-Cernin, qui, à l'âge de cent vingt-un ans jugea à propos de se présenter à la conscription. Il avait servi dans les gardes-françaises et assisté à la bataille de Fontenoy (1745).

Mendé à Aurillac par le préfet du Cantal, qui était, nous en souvient bien, M. Delamarie, pour faire valoir sa pension, il fit la route à pied, dina à la préfecture et revint de même, le lendemain, dans son village.

Il mourut quatre ans après, ayant accompli sa cent-cinquantième année.

Chez Victor Hugo

Un des amis du grand poète, M. Villain, termine ce moment le buste de M. Victor Hugo. David d'Angers en avait déjà fait un, où le maître, tout jeune encore, était représenté imberbe et les cheveux longs.

Cette fois, il porte toute la barbe et les cheveux drus et coupés courts, conformément à l'image de l'illustre vieillard que la photographie a popularisée.

Le buste de David est ceint de la couronne de laurier. Ce n'est que sur les instances de M. Villain que Victor Hugo a consenti encore une fois à cet emblème.

— Après tout, a-t-il dit, vous avez peut-être raison. Puisque David d'Angers m'a représenté ceint du laurier des poètes, je ne puis, maintenant que je suis vieux, sembler avoir perdu ma couronne en route.

Mots de la fin.

On assiste à une messe de mariage qui se prolonge indéfiniment; aux morceaux d'orgue succèdent des solis, aux solis d'autres morceaux d'orgue.

— Mon Dieu! que ce service est long! dit Mme B... en montrant les deux époux; si cela continue, ils auront le temps de se séparer avant que la messe soit finie.

En fait de réclames, les Américains ne se laisseront jamais dépasser:

La semaine dernière, on lisait sur les murs de New-York une affiche portant en lettres gigantesques: *Assassinat du président Arthur.*

En dessous se trouvaient en caractères plus petits cette phrase mémorable: « Depuis longtemps le président

Arthur serait mort, assassiné par l'humidité et le froid de notre climat, s'il ne portait pas de ces incomparables gilets de flanelle que tient la maison J.-B. de Johnston-Square. »

SPECTACLES DU 7 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mardi, relâche.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui mardi, à 7 h. 1/2:
« L'Écureuil. »
« Odette. »

Scala-Boffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
Tous les samedis, bal masqué.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léna.

Folies-Bergères
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures: du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 entrée 1 fr.
Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

BOURSE DE LYON

Du 6 février 1882

Rentés		Comptant-Acquisitions	
3 0/0 amortissable	82 15	342 de Lyon	100
3 0/0	82 10	342 de la Guillotière	100
4 1/2	114 82	Mines de la Loire	100
5 0/0 français	114 82	Montrambert	100
Finanç.	114 82	St-Etienne	100
Autrichien 4 0/0	11 80	Rive-de-Gier	100
Russe 5 0/0	27 1/2	Société Lyonnaise	100
Espagne 3 0/0	27 1/2	Bateaux-Omnibus	100
Boite Égypt. unifiée	27 1/2	Dombes	100
Actions		Abattoirs	100
Crédit mob. Espagn.	600	Verres L. et Rhône	100
Crédit Lyonnais	810	Croix-Rouge	100
Union générale	370	Obligations	
B. Lyon et Loire	370	Ville de Lyon	100
Hypothéc. France	370	Ville de Paris 1869	400
Soc. Foncière Lyonn.	370	Ville de Paris 1871	400
Banque Ottomane	370	Lombardes anciennes	100
Paris-Lyon-Médit.	370	Lombardes nouvelles	100
Che. Autrichiens	665	Loire	100
Lombard-Vénitien	287	Saint-Etienne	100
Nord	515 50	Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Orléans	516	Paris-Lyon-Médit.	100
Staz.	2 10	Paris-Lyon	100

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi (hommes ou dames), et 50 fr. en voyageant pour la vente de 80 articles nouveaux des plus sérieux. J'envoie mon nouveau catalogue illustré franco avec les conditions de vente et de revient contre 75 cent. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris.

Le neuf du courant à onze heures du matin sur la place des Terreaux.

VENTE D'OBJETS SUIVIS
Tels que: comptoir, garde-robe, compteur à gaz, balances, tables, chaises, glaces, banquettes, guéridon.

Le mercredi huit février courant à onze heures du matin, sur la place des Maisons-Neuves à Villeurbanne, sera vendu: Tables, chaises, pendule, calorifère, glace, banque, et divers articles d'épicerie, etc.

ON DEMANDE A LOUER

Appartement de 4 pièces, bien situé à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue du Commerce, n° 2287.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX DEUX PASSAGES

Les plus vastes de Lyon

Arrivages considérables et mise en vente de:

TOILES ET BLANC

Rideaux, Toiles blanches et écruës, Linge de table et de toilette, Mouchoirs, Coutils, Couvertures, Calicots, Linge confectionné, Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, etc.

Nos achats dans ces différents articles et notamment ceux concernant les rideaux ont été traités avec des rabais énormes dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de nouveautés pour demi-saison en Lainages, Étoffes de fantaisie, Tissus noirs, Draperie, Confections, pour Dames et Enfants, etc., que nous mettrons en vente en même temps.

52 N°
16 pages de texte
95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste de tous les Tirages
de France
par an

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS
ORGANE DE LA BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Chaussée d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

FRANC par AN
150,000 ABONNÉS
Le Moniteur des Valeurs à Lots
52 NUMÉROS

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de tous les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
dans les Bureaux de Poste
à PARIS, 17, Rue de Londres
et à LYON, 10, Rue de la République

A LOUER
JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital: 40 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
9 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:
Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taibout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique
85,000 Souscripteurs à ce jour
11,000 Souscripteurs Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par **V.-A. MALTE-BRUN** **
Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE:

- 100 Cartes et Plans coloriés
Dressés avec les plus grands soins par **M. ERHARD** **
- L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4 de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées
- 400 gravures texte et hors texte
Dues à l'habile crayon de **M. H. Clerget** *

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et tirées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Contient: Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Trépidations d'Estomac, Guérison des Névroses.

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque: elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879
75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES
23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume
PRIX: Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco
Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes.
Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET
AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES
1^{er} Versement, 20 fr.; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant: 75 fr.
L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (1.000)

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES